



Les missions du CHSCT

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- En collaboration avec **Viviane Quist, juriste spécialisée en droit social et responsable RH**
- Dernière vérification de la fiche : 09/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 03/07/2018

Acteur incontournable dans l'entreprise, le CHSCT est amené à être consulté sur l'ensemble des projets de l'entreprise pouvant avoir, de près ou de loin, des conséquences sur la santé (physique et mentale), la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs. Et c'est même une obligation...

Notez que les attributions jusqu'alors exercées par le CHSCT sont désormais dévolues au comité social et économique des entreprises d'au moins 50 salariés. Celui-ci est à mettre en place au plus tard au 31 décembre 2019.

CHSCT : des missions précises

Un rôle précis... Le Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHSCT) joue un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité des salariés. A ce titre, il est un acteur incontournable à la fois en amont, dans le cadre de propositions d'actions de prévention des risques professionnels, mais aussi en aval, lorsqu'il s'agit d'analyser les causes d'un accident du travail.

... à propos des risques professionnels...

{ABONNEZ-VOUS}

CHSCT : une consultation obligatoire

Un objectif précis. L'employeur doit consulter le CHSCT sur l'ensemble des projets de l'entreprise pouvant avoir, de près ou de loin, des conséquences sur la santé (physique et mentale), la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs. Et certaines de ces consultations sont, en tout état de cause, obligatoires...

Les consultations obligatoires du CHSCT...

{ABONNEZ-VOUS}